

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Décision modificative N°1 du 27 juin 2016 et la Commission Permanente du 4 juillet 2016 :

Au titre de la politique en faveur de l'autonomie, l'AMFD et le SEMAD à Annonay recevront une subvention globale de 15 593,80 €.

Dans le cadre de l'aide à la santé des élèves « Education nutritionnelle », le collège La Lombardière percevra une subvention de 910 € et le collège Les Perrières recevra une subvention de 1 320 €.

Les subventions suivantes seront versées au collège La Lombardière :

- 3 518,63 € au titre du Fonds commun des services d'hébergement
- 2 500 € au titre de l'appel à projets « Collège Nature »

Dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », Dynamic auto-école recevra une subvention de 500 € pour l'accompagnement d'une jeune du canton proposée par le réseau des Missions locales.

La Mission Locale Nord Ardèche recevra une subvention de 5 000 € pour l'aide à équipement et à l'amélioration de locaux des équipements sociaux et socioculturels.

Afin de soutenir les centres sociaux et socioculturels, une subvention globale de 31 856 € sera répartie entre les centre Bernaudin, La Croze-Sacoga et Ripaille-Zodiaque.

Pour le soutien aux manifestations sportives non conventionnées, une subvention globale de 2 823 € sera répartie entre les associations suivantes :

- Annonay Jogging Club
- BCNA
- Patro Sports Annonay
- Association Sportive Cançoise
- Annonéenne Gymnastique
- Judo Club Roiffieux Boulieu
- Union Bouliste Secteur d'Annonay
- La Boule Vanoscoise
- Compagnie d'Arc d'Annonay
- Annonay Triathlon

Dans le cadre du dispositif d'intervention auprès des structures culturelles, les subventions suivantes sont allouées :

- 1 500 € pour la mairie d'Annonay pour l'organisation de la 5^{ème} édition de la « Fête du Livre jeunesse » - volet enfance/jeunesse
- 16 500 € pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay pour l'organisation de la 5^{ème} édition de la « Fête du Livre jeunesse » - volet petite enfance et la programmation de la saison culturelle Annonay Agglo « En scènes »

Au titre de l'aide aux projets innovants, les subventions suivantes sont attribuées :

- 2 000 € pour le Centre de Danse pour le projet « Musique, Théâtre et Danse »
- 5 000 € pour la SMAC 07 pour le projet « Artiste associé – Sammy Decoster »

Au titre de l'aide aux projets « Culture(s) et lien social » une subvention globale de 5 000 € sera répartie entre la SMAC 07 et la MJC d'Annonay.

Dans le cadre de l'aide aux projets d'actions d'associations agréées Jeunesse et Education Populaire, une subvention totale de 800 € sera répartie entre Espace 3A et Vivence à Annonay.

Une subvention de 600 € sera reversée respectivement à l'association Farandole et au CAMSP au titre du soutien aux associations oeuvrant dans le champ de la parentalité.

Une subvention de 12 150 € sera versée au CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay pour le soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels.

Pour le soutien aux associations sanitaires et sociales, une subvention globale de 16 500 € sera répartie entre les associations suivantes :

- ANPAA 07
- Planning Familial 07
- Coordination Téléthon 07
- PREO
- Mouvement National Vie Libre

Dans le cadre de l'action sociale, l'association Cap Solidaires percevra une subvention 2 500 €.

Au titre du dispositif « Ardèche Durable » volets projets structurants, la mairie de Roiffieux percevra une subvention de 150 000 € pour la construction d'une salle à vocation festive et culturelle et extension d'une salle dédiée à l'activité « gymnastique ».